

Séance publique du 23 février 2004

Délibération n° 2004-1691

commission principale : développement économique

objet : **Grand prix du design - Convention avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 février 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon mène une politique de développement dans les secteurs de la mode pour positionner l'agglomération lyonnaise en tant que Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création. Les secteurs de la mode représentent une filière prioritaire du plan de mandat.

- La politique de Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création

Cette politique a donné naissance à une marque : Lyon vision mode. Elle symbolise l'action de développement économique menée par la Communauté urbaine en partenariat avec les professionnels de la mode et de la création.

L'objectif de cette politique est de positionner Lyon comme la place où s'élaborent des technologies, des concepts, des tendances nouvelles propres à capter les marchés de demain.

Un des axes de développement de cette politique est le soutien à la création, notamment par l'intermédiaire des concours qui permettent de stimuler la créativité.

Un des objectifs de Lyon vision mode est le développement du design ainsi que de valoriser au mieux les designers de l'agglomération lyonnaise.

Par ailleurs, il est important, pour Lyon vision mode, de favoriser la créativité et une décoration de qualité des commerces. L'enjeu étant d'avoir des commerces dédiés à la mode qui aient une image en adéquation avec le positionnement du territoire sur lequel ils sont implantés. On peut citer l'exemple de Milan, qui compte des magasins de très grande qualité au niveau de leur aménagement intérieur, ce qui concourt également à faire de cette ville une ville de mode.

En outre, cette problématique accompagne la politique de développement commercial menée par la Communauté urbaine. Pour rappel, la Communauté urbaine intervient dans la définition d'une stratégie de développement commercial sur le territoire et s'intéresse à la qualité de l'offre commerciale.

Dans ce cadre-là, la Communauté urbaine a souhaité soutenir en 2004 le lancement d'un concours initié par la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) : grand prix du design, afin que celui-ci puisse asseoir sa notoriété et prendre l'ampleur nécessaire pour que son fonctionnement futur se fasse au travers d'initiatives privées.

- Les enjeux pour la Communauté urbaine

Dans le cadre de Lyon vision mode, le grand prix du design permet de :

- . valoriser la thématique du design comme composante de développement,
- . soutenir la créativité,
- . affirmer l'identité de l'agglomération lyonnaise comme ville de mode et de création,
- . positionner Lyon sur la place internationale par l'esthétisme de ces commerces.

- Le grand prix du design

Cet événement est piloté par la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) en partenariat avec le centre du design Rhône-Alpes et des acteurs privés.

Les objectifs du concours :

- . promouvoir la thématique du design comme composante de développement,
- . inciter les commerçants à travailler en collaboration avec des professionnels du design pour la création ou la rénovation de leurs espaces de vente,
- . stimuler la qualité des aménagements intérieurs et extérieurs,
- . récompenser l'innovation et la modernisation des commerces et favoriser les effets d'entraînement auprès de toutes les filières,
- . développer une image de modernité des commerces ;

Cet événement se décline en deux opérations distinctes :

. le grand prix du design point de vente : première édition d'un concours organisé par la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) et ses partenaires visant à récompenser l'innovation et la modernisation des commerces,

. le premier salon vitrines et tendances mettant en scène des professionnels de l'équipement et de l'aménagement des points de vente, qui se déroulera les 20, 21 et 22 mars 2004 au palais des congrès de Lyon.

L'éligibilité au concours :

Parmi les 25 000 ressortissants de la CCIL, il s'agit de ceux qui ont réalisé des travaux de création ou de rénovation accompagnés par un professionnel du design. Ces travaux doivent avoir été effectués depuis moins de trois ans.

Le prix :

Cinq binômes seront primés chaque année plus un supplémentaire pour la meilleure vitrine.

Les prix seront : un trophée, des invitations à la soirée cocktail de remise des prix au palais des congrès de Lyon (20 mars 2004) et une mise en lumière des cinq lauréats à l'occasion du 8 décembre 2004 (festival des lumières).

Le budget :

. coût total 130 543 €,

dont participation :

. de la Communauté urbaine	15 000 €,
. de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon	20 000 €,
. de l'Etat	10 000 €,
. des partenaires privés	85 543 €;

Les modalités :

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne en 2004 au profit de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon à hauteur de 15 000 € pour permettre la réalisation du grand prix du design ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Donne un avis favorable à la signature de la convention avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon et au versement d'une participation d'un montant de 15 000 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention d'application.

3° - La dépense, correspondant à 15 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 380 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,